

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**Séance du 3 Février 2025**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2025/02/03**

Date de la convocation	28/01/2025
	<b><u>Exprimés</u> : 22</b>
Présents : 16	Pour : 22
Absents : 05	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. BONSIGNORI Vincent, RODES Magali, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory  
- Mr GASC Georges à Mme GASC Carine  
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr JAURION Léon  
- Mme AMMARI Hanane à Mr VALERO Claude  
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique  
- Mme HEREDIA Fabienne à Mme DJURORIC Aleksandra

**Objet** : Attribution d'une subvention dans le cadre du plan rénovation façades

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20250203-2025-02-03-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2025  
Date de réception préfecture : 05/02/2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 décembre 2022 relative à l'approbation du règlement « plan rénovation façades » de la Communauté de Communes du Clermontais.

Conformément au règlement, le montant de la subvention communale s'élève à 5 % du montant total TTC figurant sur le devis avec un plafond de 500 € pour la partie communale.

Il indique qu'en 2024 un dossier de demande de subvention a été déposé.

Conformément au règlement du plan rénovation façades, ce dossier a été examiné par la commission développement territorial du 10 Décembre 2024, à savoir :

Demandeur	Adresse du bien	Montant TTC travaux éligibles	Montant subvention communale
COSTA Pascal	30 rue de Metz – 1 rue Colbert PAULHAN	8301,28 €	500,00 €

A ce titre, il convient d'approuver l'attribution de cette subvention pour un montant de 500,00 € dans le cadre du plan rénovation façades,

Oui l'exposé de son Président,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de cette subvention selon le tableau ci-dessus pour un montant de 500,00 € dans le cadre du plan rénovation façades,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr)*

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20250203-2025-02-03-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2025  
Date de réception préfecture : 05/02/2025